



Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Luc WATTELLE,
M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

Objet : Avenant n°1 au marché n°812 402 lié à la collecte sélective des déchets ménagers de la commune de la Celle Saint-Cloud.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 15 janvier 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013148-0005, en date du 28 mai 2013, portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, la Celle Saint-Cloud et le Chesnay ;

Vu la délibération n°2014-11-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

La commune de la Celle Saint-Cloud, a intégré la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2014.

Ainsi, en application de la réglementation, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a en charge la gestion du marché lié à la collecte sélective des déchets ménagers et passé par la commune de la Celle Saint-Cloud avec la société Nicollin.

Ce marché notifié le 20 mars 2013 est effectif jusqu'au 20 mars 2016.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'apporter des modifications concernant deux prestations liées à la collecte des déchets végétaux :

- le nombre de collecte des déchets végétaux pour la Résidence Elysée II est réduit de 48 initialement prévues, à 15 collectes par an. Cette modification induit une moins-value pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 20 mars 2016 d'un montant de 4 419,98 € HT ;
- l'extension du périmètre de collecte des déchets végétaux pour permettre à une centaine de résidents de bénéficier d'une collecte des déchets végétaux durant toute l'année. Cette prestation est prévue pour 64 semaines pour un montant total de 23 934,40 € HT.

Ces modifications prendront la forme d'un avenant n°1 au marché n°812 402.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché de collecte sélective de la commune de la Celle Saint-Cloud ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 : « Charges à caractère général », fonction 812 : « Collecte et traitement des ordures ménagères », nature 611 : « Contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

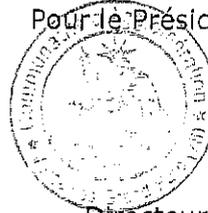
Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 19 JAN. 2015

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

PREF. 78
2001.15

